



Formation sur les jours de repos

Par **carine2**, le **13/10/2018** à **14:15**

Bonjour, je suis esthéticienne en CDI 35h et je souhaite faire une formation CQP spa, soit 12 heures par semaines sur 8 mois. J'ai plusieurs questions :
Ma patronne accepte de me financer une partie de la formation (3000 euros) et je paie le reste. Est-ce possible ?
Peut-elle se faire rembourser mes heures d'école pour pouvoir prendre une autre esthéticienne à ma place ?
Puis-je réaliser mes heures de formations sur mes jours de repos ? Si elle n'est pas remboursée de mes heures à l'école.
Je vous remercie

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **19:43**

Bonjour
* Non pas de sponsor, déduction possible par contre du budget formation professionnelle/formation continue
* Oui
Mais c'est source de conflit puisque le temps de formation, selon le mode de prise en charge par l'employeur, peut être considéré comme du temps de travail.